

sipri

GRIP

SIPRI YEARBOOK 2014

Armaments,
Disarmament and
International
Security

Résumé en français

STOCKHOLM INTERNATIONAL PEACE RESEARCH INSTITUTE

Le SIPRI est un institut international indépendant de recherche sur les conflits, les armes et leur contrôle, et le désarmement. Créé en 1966, le SIPRI fournit des données, des analyses et des recommandations sur la base de sources ouvertes, aux décideurs politiques, aux chercheurs, aux médias et à tout public intéressé.

LE SIPRI YEARBOOK

Le *SIPRI Yearbook 2014* présente des données originales, entre autres sur les dépenses militaires mondiales, les transferts d'armes internationaux, la production d'armements, les forces nucléaires, les conflits armés majeurs et les opérations de paix multilatérales. L'annuaire accompagne ces données d'analyses pointues sur les aspects importants du contrôle des armements, de la paix et de la sécurité internationales. Publié depuis 1969, le Yearbook est écrit par des chercheurs du SIPRI et des experts extérieurs invités.

Cette brochure résume le contenu du *SIPRI Yearbook 2014* et propose des échantillons des données et analyses qu'il contient.

www.sipriyearbook.org

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1. Aspects du conflit en Syrie	2
Partie I. Sécurité et conflits, 2013	
2. Conflit armé	4
3. Opérations de paix et gestion des conflits	6
Partie II. Dépenses militaires et armements, 2013	
4. Dépenses militaires et production d'armements	8
5. Transferts d'armes internationaux	10
6. Forces nucléaires mondiales	12
Partie III. Non-prolifération, contrôle des armements et désarmement, 2013	
7. Contrôle des armes nucléaires et non-prolifération	14
8. Matières chimiques et biologiques : réduire les menaces à la sécurité	16
9. Contrôle des armes classiques et renforcement de la confiance militaire	18
10. Double usage et contrôles du commerce des armes	20
Annexes	22

Traduction : Danièle Fayer-Stern (GRIP)



Traduction réalisée avec le soutien de la
DÉLÉGATION AUX AFFAIRES STRATÉGIQUES
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE,
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

© GRIP et SIPRI 2014



INTRODUCTION

IAN ANTHONY

Cette édition 2014 du SIPRI Yearbook fait état de certaines tendances inquiétantes en matière de conflits, de dynamique de l'armement et de sécurité internationale. Nous sommes encore loin de ce qu'on pourrait appeler un « ordre mondial ». De plus, étant donné l'évolution rapide et constante des activités politiques, technologiques, économiques, écologiques et militaires, parvenir à des solutions pacifiques aux conflits et promouvoir un environnement de sécurité plus stable peut s'avérer un objectif de plus en plus difficile à atteindre.

Afin de tirer les conclusions des événements et évolutions en 2013 dans le domaine des armements, du désarmement et de la sécurité internationale, il convient de poursuivre l'analyse des interactions entre trois séries indissociables de questions.

Premièrement, l'évolution de l'approche de la gouvernance internationale aura une incidence directe sur la capacité des États à développer une compréhension et un accord communs sur les meilleurs moyens de promouvoir la sécurité internationale et régionale. Les différents chapitres de ce Yearbook 2014 soulignent l'émergence de tensions de différentes natures – par exemple, au sein des institutions spécialisées et entre les organismes mondiaux et régionaux chargés de la gouvernance de la sécurité. Le mouvement continu entre la recherche d'un terrain d'entente et la tolérance à l'égard des différences nationales ainsi que la gestion de leurs conséquences a progressivement usé les approches multilatérales et, alors que le discours sur la sécurité sort désormais des cadres convenus, une certaine fluidité nouvelle apparaît dans l'alignement d'États sur plusieurs questions.

Deuxièmement, une meilleure compréhension de la relation entre le développement et la sécurité aidera à identifier les opportunités

d'actions conjointes pour des acteurs qui n'ont pas toujours été des partenaires. On peut difficilement contester l'existence d'une relation entre le développement économique, social et humain, d'une part, et la paix et la sécurité, de l'autre. La relation est complexe : tandis que la sécurité peut conduire au développement et le développement à la sécurité, aucun des deux n'est une condition suffisante de l'autre ni ne s'avère toujours nécessaire, à court terme. Mieux comprendre cette relation demandera davantage de recherche, basée sur une approche analytique des problèmes dans leur ensemble, plutôt qu'une tentative de résoudre les éléments séparément. Afin de comprendre l'interaction entre les différentes parties de ces problèmes, il sera nécessaire de s'inspirer de nombreuses disciplines universitaires.

Troisièmement, le rythme rapide et l'ampleur des progrès réalisés dans divers domaines de la science et de la technologie et leur interaction mutuelle peuvent aujourd'hui être considérés comme un facteur indépendant modelant la sécurité internationale. Leur complexité croissante rend l'évaluation de la technologie plus difficile, tout comme la compréhension de l'interaction entre la science et la politique publique.

La nécessité d'une « information objective et compétente au sujet des effets physiques, biologiques, économiques, sociaux et politiques des applications toujours plus vastes et plus importantes de la technologie » destinées à soutenir les décisions des gouvernements et le processus législatif est une idée qui, loin d'être dépassée, est sans doute plus que jamais nécessaire. ●

Dr Ian Anthony est directeur du SIPRI.



1. ASPECTS DU CONFLIT EN SYRIE

Après trois ans de conflit en Syrie, il règne un grand scepticisme quant à la possibilité d'une solution viable porteuse de paix. Toute tentative de médiation du conflit nécessite une compréhension de la dynamique du conflit, domaine auquel peut contribuer la recherche sur la paix et les conflits. Toutefois, comme l'ont montré en 2013 les divisions au sein du Conseil de sécurité des Nations unies et entre les États de la région ainsi que les débats sur les preuves d'utilisation d'armes chimiques et sur l'identité des forces anti-gouvernementales, il n'existe pas, autour du conflit, de récit unanime, fiable et conforté par des faits.

Néanmoins, trois aspects du conflit en Syrie en 2013 – la mesure de son incidence, la restriction des livraisons d'armes et les implications de l'utilisation des armes chimiques – fournissent un point de départ pour examiner plus largement son impact.

Mesurer l'incidence du conflit en Syrie

La principale difficulté pour les chercheurs est la collecte de données fiables, y compris dans les médias. Compte tenu de la complexité du conflit syrien, le parti pris des rapports médiatiques reste un défi majeur, compromettant la collecte de données utiles et créant une certaine désinformation auprès des chercheurs et des décideurs par rapport au déroulement réel des événements. En raison des lourdes conséquences de l'échec persistant de la diplomatie et de la politique et de l'urgence de mieux comprendre les principales causes de l'intensification de la violence, une approche plus rigoureuse de la collecte de données est nécessaire.

Avec la croissance exponentielle des médias en ligne et des réseaux sociaux, le public a désormais accès à davantage d'informations sur les conflits. Il est crucial que les chercheurs intègrent ces sources dans leurs procédés de codage. Dans le cas de la Syrie, compte tenu du

contrôle strict exercé par le gouvernement sur les médias traditionnels, les médias sociaux sont devenus des sources alternatives essentielles. Néanmoins, il convient de vérifier soigneusement les informations provenant de sources non identifiées, notamment en raison de la polarisation des opinions dans la diffusion de l'information.

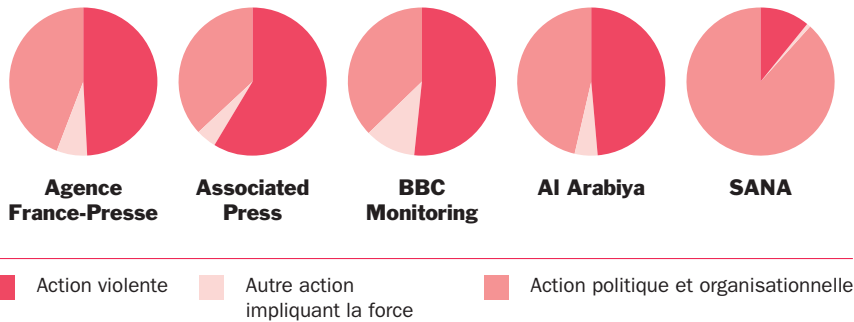
L'utilisation et le développement de la méthodologie des foules comme source d'information (crowd-seeding), en plus de l'utilisation croissante de la technologie de l'information dans la collecte et le partage des données, pourrait être une nouvelle voie à suivre pour la collecte de données sur les événements relatifs à un conflit. Les décideurs et les organismes humanitaires obtiendraient ainsi un tableau plus complet de la réalité de la violence et des événements politiques sur le terrain, comme celui de la Syrie. Cette méthodologie du crowd-seeding ne représente toutefois pas la panacée contre les partis pris et n'est pas sans faille.

Restriction des livraisons d'armes à la Syrie

L'opinion largement favorable au contrôle des transferts d'armes internationaux afin d'éviter qu'ils n'alimentent la violence et les conflits armés a été réaffirmée en 2013 à travers l'adoption, par une grande majorité des États, du Traité sur le commerce des armes (TCA). L'acceptation du TCA par la plupart des États – ou au moins le soutien des grands principes par d'autres comme la Russie et la Chine – a coïncidé avec d'importants désaccords quant à la question de livrer ou non des armes aux parties en conflit en Syrie, conflit entaché par de flagrantes violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Les opinions des États divergeaient fortement quant à savoir si ces fournitures d'armes peuvent ou non contribuer à établir la paix et la sécurité en Syrie. Même au sein de l'UE, qui possède une longue histoire de restrictions et d'harmonisation des politiques en matière d'exportations d'armes et qui a fortement



**TYPE D'ÉVÉNEMENTS RAPPORTÉS DU CONFLIT EN SYRIE,
PAR SOURCE MÉDIATIQUE**



soutenu le TCA, les États n'ont pas pu s'entendre sur les risques ou l'utilité de fournir des armes à certains groupes armés en Syrie.

Ces points de vue divergents sur les livraisons d'armes à la Syrie soulèvent la question du degré d'harmonisation de la mise en œuvre du TCA une fois entré en vigueur. Le gros problème est qu'il est difficile de tirer de l'affaire syrienne des leçons en termes d'évaluation des risques d'exportations d'armes imposée par des accords comme le TCA. Les États ont généralement été réservés ou peu clairs sur les objectifs ou la portée de leurs livraisons d'armes aux parties au conflit en Syrie.

Implications de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie sur le contrôle des armes

Les événements en Syrie en 2013 auront un effet à long terme – quoiqu'encore un peu incertain et controversé – sur les futurs efforts pour répondre aux allégations d'utilisation d'armes chimiques. Les initiatives de contrôle des armements menées en Syrie ont reflété une évolution des mesures et des activités de vérification internationales qui englobent à la fois des éléments de coopération et de coercition. Des institutions et des régimes normalement indépendants les uns des autres (par exemple l'OIAC et l'OMS) ont été réunis en raison des

inquiétudes régnant dans les hautes sphères des gouvernements – en particulier la Russie et les États-Unis – et de la communauté internationale. Le contexte est celui d'un conflit armé s'aggravant, assorti d'effets déstabilisateurs durables et à grande échelle.

Dans l'ensemble, les développements en Syrie ont souligné la force de la norme internationale contre la possession et l'utilisation d'armes chimiques. Ils ont également révélé les défis politiques et opérationnels liés à la maîtrise des armements dans les cas où les acteurs non étatiques et étatiques intérieurs et extérieurs à la région sont en interaction dans des espaces contestés ou non gouvernés. En outre, ils ont permis de tirer des leçons sur l'efficacité des vérifications dans de telles circonstances. ●



2. CONFLIT ARMÉ

Ces dernières années ont connu une tendance à la hausse du nombre de décès causés par les conflits étatiques. Dans certaines régions du monde, notamment au Moyen-Orient, le nombre de décès liés aux combats a augmenté de manière significative. Les conflits intra-étatiques internationalisés sont également plus nombreux. Ces évolutions suggèrent une inquiétante tendance à la hausse de la violence meurtrière liée à des conflits étatiques.

Dans la période de l'Après-Guerre froide, la communauté internationale a majoritairement réagi aux conflits armés impliquant des États – notamment avec des dimensions de sécurité régionales ou mondiales (en particulier le terrorisme international) – en recourant à l'usage de la force militaire. Certains éléments indiquaient en 2013 que l'utilisation de la force pour résoudre les conflits et les problèmes de terrorisme était de plus en plus considérée par beaucoup au sein de la communauté occidentale comme d'une utilité limitée et trop coûteuse en termes de moyens financiers, de vies humaines et de capital politique.

Les allégations d'utilisation d'armes chimiques dans un attentat à Damas le 21 août 2013 ont déclenché un important débat international sur la nécessité d'une réponse militaire à la guerre civile en Syrie. Il régnait une inquiétude généralisée quant aux pertes de vies humaines persistantes à grande échelle, aux rapports suggérant que le conflit favorisait l'apparition de groupes djihadistes violents et aux indications d'un risque croissant d'une déstabilisation régionale à plus grande échelle.

Les États-Unis et ses principaux alliés européens ont d'abord semblé se préparer à des frappes militaires en Syrie. À la suite d'un vote parlementaire au Royaume-Uni contre l'usage de la force en Syrie, et des craintes de voir le Congrès américain s'opposer à une action, l'administration américaine a décidé de suivre la

voie diplomatique face à la question des armes chimiques et s'est abstenue de toute intervention militaire. Cela a largement été perçu comme un tournant de la politique occidentale vers un engagement militaire beaucoup plus limité dans les conflits à travers le monde.

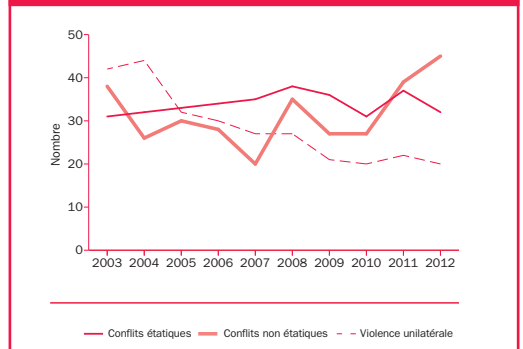
Médiation et accords de paix

La médiation est un outil essentiel à la résolution des conflits armés. Ces dernières décennies, outre les approches diplomatiques traditionnelles, est apparue une myriade d'acteurs non étatiques impliqués dans la médiation et la diplomatie « de la 2e voie ». Grâce à ces efforts, un nombre important de conflits armés ont été résolus par la médiation, menant le plus souvent à un accord de paix. Ces dernières années, le nombre d'accords de paix a toutefois fortement diminué, ce qui suscite la crainte que le recours à la médiation comme alternative à une intervention militaire pour mettre fin aux conflits présente d'importantes limites à défaut d'un réinvestissement considérable dans les efforts de paix.

Le Conseil de sécurité des Nations unies dans les conflits armés étatiques

Dans une situation où les puissances occidentales réagissent de moins en moins aux conflits par des interventions militaires directes, les Nations

NOMBRE DE CONFLITS ARMÉS, 2003-2012



INDICE MONDIAL DE LA PAIX 2013

L'Indice mondial de la paix (GPI), publié par l'Institut de l'économie et de la paix, utilise 22 indicateurs pour classer 162 pays selon leur état de paix relatif.

L'Europe occidentale et centrale a été de loin la région la plus paisible selon le GPI 2013. L'Amérique du Nord est la deuxième, suivie par l'Asie du Sud-Est et l'Océanie. L'Asie du Sud est la région la moins en paix.

Rang	Pays	Résultat	Changement
1	Islande	1 162	-0,003
2	Danemark	1 207	-
2	Nouvelle-Zélande	1 237	+0,003
4	Autriche	1 250	-0,060
5	Suisse	1 272	+0,013
158	Soudan	3 242	+0,156
159	Irak	3 245	+0,019
160	Syrie	3 393	+0,524
161	Somalie	3 394	-0,092
162	Afghanistan	3 440	+0,075

année donnée (seuil de comptage utilisé par l'UCDP) était légèrement inférieur en 2012 qu'en 2003 (respectivement 97 et 111). Alors que le nombre de conflits étatiques et non étatiques ont augmenté au cours de cette décennie, le nombre de cas de violence unilatérale n'a cessé de diminuer.

L'évolution globale du nombre de décès de la violence organisée donne une image plus négative. En grande partie en raison de l'évolution des conflits étatiques, le nombre de décès dus à la violence organisée a augmenté de près de 36 000 en 2003 à près de 46 000 en 2012.

La tendance générale indique, pour chacun des trois types de violence, une dynamique interne propre, qui n'est que partiellement affectée par les deux autres. Le tableau complet est plus complexe, mais rien n'indique clairement que les trois types de violence se compensent mutuellement, et que par exemple, une baisse de l'un conduise à une augmentation des deux autres. ●

unies pourraient endosser davantage de responsabilités comme mécanisme de prévention et de résolution des conflits. À cet égard, les principaux outils du Conseil de sécurité incluent les résolutions adoptées en vertu des chapitres VI et VII de la Charte des Nations unies. Le nombre de ces résolutions constitue une mesure utile de l'attention que le Conseil accorde aux conflits armés étatiques. Cette attention varie considérablement en fonction de la durée, de l'intensité et du lieu du conflit, ainsi que de la manière dont il affecte ou non les intérêts d'un membre permanent du Conseil.

Schémas de violence organisée, 2003-2012

L'Uppsala Conflict Data Program (UCDP) cartographie la violence organisée dans le monde entier en fonction de trois catégories d'action violente : conflit étatique, conflit non étatique et violence unilatérale.

Le nombre d'incidents violents ayant entraîné la mort de plus de 25 personnes au cours d'une



3. OPÉRATIONS DE PAIX ET GESTION DES CONFLITS

Le lancement de 8 nouvelles opérations de paix multilatérales pour seulement 4 clôtures fait passer le nombre total des opérations à 57 en 2013. La France, qui a mené deux des nouvelles opérations, se retrouve sur la scène principale des opérations de paix en 2013, déterminant ainsi une grande partie de l'agenda.

Cette augmentation s'accompagne d'une baisse importante du nombre total de personnes déployées : de 233 642 en 2012 à 201 239 en 2013, principalement en raison de la réduction des effectifs de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan. Il est probable que l'on assistera à une baisse ultérieure en 2015. Alors que certains effectifs resteront affectés à une nouvelle mission de l'OTAN en Afghanistan et que d'autres pays européens pourraient suivre la France en Afrique ou commencer à contribuer aux opérations des Nations unies, il est peu probable que cela compense la diminution du personnel liée à la FIAS.

Maintien de la paix en Afrique

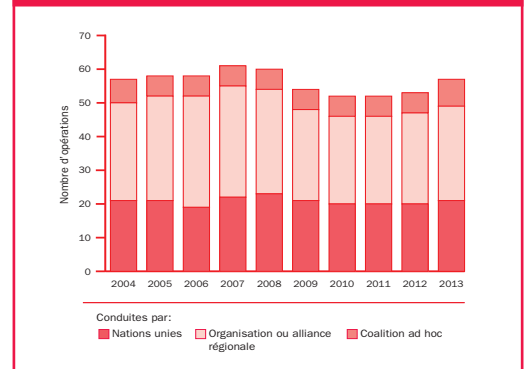
L'attention internationale semble se déplacer de l'Afghanistan vers l'Afrique, en particulier la République centrafricaine (RCA), la République démocratique du Congo (RDC), le Mali, la Somalie et le Soudan du Sud. Les 8 nouvelles opérations de paix en 2013 ont toutes été déployées en Afrique, chacune faisant partie des constellations complexes d'opérations, d'organisations et d'acteurs actuellement engagés dans ces pays. L'Afrique a accueilli non seulement le plus grand nombre d'opérations de paix depuis 2010, mais aussi, en 2013 et pour la première fois depuis 2008, le plus grand nombre de personnes, en raison la diminution des effectifs de la FIAS.

En réalité, 4 des 8 nouvelles opérations en 2013 ont été déployées au Mali, trois en RCA et 1 en Somalie. Deux des opérations ont été menées par

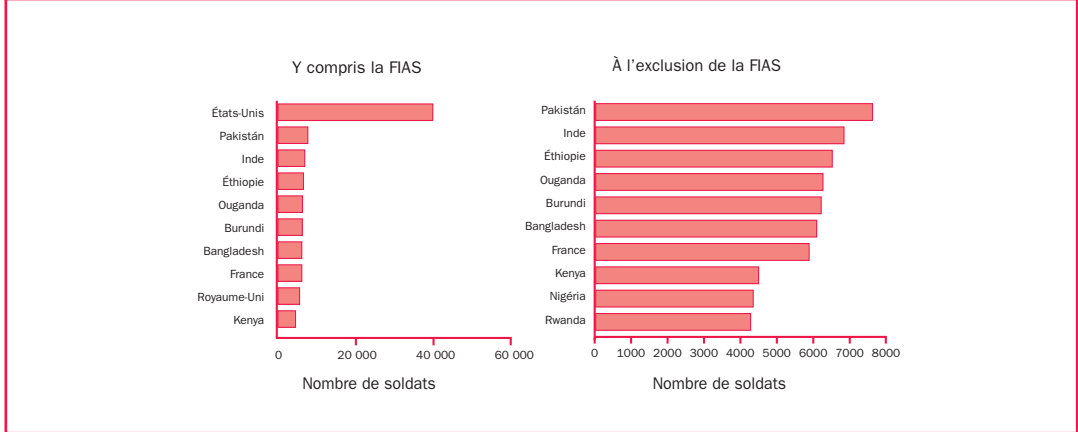
l'Afrique : la Mission internationale de soutien au Mali (AFISMA), menée conjointement par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine (UA), et la Mission d'appui international à la RCA dirigé par l'UA (MISCA). L'Afrique se prenant elle-même en charge de manière croissante dans le déploiement de ces missions, la question de sa capacité à le faire a gagné en importance.

L'évolution des événements en Afrique en 2013 suggère peut-être que les opérations de paix deviennent plus robustes, comme en témoigne le caractère coercitif et intrusif de certaines. La nouvelle Brigade d'intervention militaire de la Mission de l'ONU pour la stabilisation en RDC (MONUSCO) a été mandatée pour « empêcher l'expansion de tous les groupes armés, les neutraliser et les désarmer ». Bien que ne recourant pas à ce langage de contre-insurrection, le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) était également plus robuste qu'une mission habituelle de l'ONU. En outre, démarche sans précédent, l'ONU a élargi ses programmes de soutien logistique de la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) pour les unités de première ligne de l'Armée nationale somalienne dans leur lutte commune contre le groupe islamiste Al Shabab.

NOMBRE D'OPÉRATIONS DE PAIX, 2004-2013



10 PREMIERS CONTRIBUTEURS DE SOLDATS AUX OPÉRATIONS MULTILATÉRALES, 2013



Autre démarche controversée, la MONUSCO est devenue la première opération de l'ONU à déployer des véhicules aériens sans pilote (UAV ou drones) pour la surveillance.

Évolutions mondiales

La protection des civils a continué de figurer parmi les priorités des opérations multilatérales de paix, malgré les difficultés de mise en œuvre. La Brigade d'intervention militaire de la MONUSCO a fait preuve d'une nouvelle détermination à protéger les civils et a été généralement saluée comme un succès. Cependant, à la fin de 2013, la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS) a été la protection de dizaines de milliers de civils sud-soudanais sur ses bases, ce qui a déjà suscité des comparaisons avec des zones de sécurité en Bosnie-Herzégovine.

Au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, les questions controversées telles que le recours à la force et l'utilisation des drones ont donné lieu à des consensus sur une base ad hoc. Cependant, plus structurellement, la « doctrine Hollande » (nommée d'après le président français, consistant en des interventions humanitaires courtes et limitées imposées par le

Conseil de sécurité en coopération avec les forces déployées par une organisation régionale et à l'invitation de l'État hôte), semble s'apparenter à la vision chinoise des interventions. En réalité, les opérations Serval au Mali et Sangaris en RCA ont déterminé une bonne partie de l'agenda en 2013.

Pourtant, alors que les tensions se sont nettement accrues entre l'UA, l'ONU et les organisations régionales africaines au sujet des transitions au Mali et en RCA, on peut se demander si le déploiement de missions en constellations complexes est vraiment la voie à suivre et si ces deux pays deviendront des modèles d'approches pour les futures opérations de paix. ●

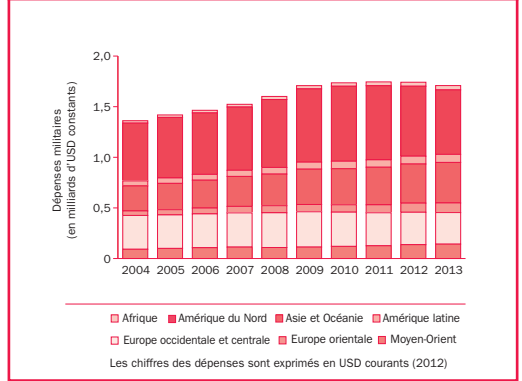


4. DÉPENSES MILITAIRES ET PRODUCTION D'ARMEMENTS

Les dépenses militaires mondiales de 2013 sont estimées à 1 747 milliards USD, soit 2,4 % du produit intérieur brut mondial ou 248 USD par habitant de la planète aujourd'hui. Le total est d'environ 1,9 % inférieur à 2012 en termes réels.

Les tendances à la hausse et à la baisse des dépenses militaires en 2012 se sont poursuivies en 2013, avec des baisses dans les pays occidentaux (Amérique du Nord, Europe occidentale et centrale et Océanie) et des hausses dans le reste du monde. L'Afrique et le Moyen-Orient ont affiché des augmentations particulièrement importantes, tandis que l'impact des politiques d'austérité a continué de se faire sentir en Europe. Les États-Unis sont

DÉPENSES MILITAIRES MONDIALES, 2004-2013



restés les plus dépensiers en 2013, suivis d'assez loin par la Chine et la Russie.

Les dépenses militaires mondiales semblent actuellement suivre deux tendances divergentes : une tendance à la baisse en Occident, due à l'austérité, aux efforts de maîtrise des déficits budgétaires et à la clôture des longues guerres et une tendance à la hausse dans le reste du monde, due à une combinaison de croissance économique, de problèmes de sécurité, d'ambitions géopolitiques et, souvent, de facteurs politiques internes. Si la première peut se poursuivre sur les quelques années à venir et conduire à des dépenses stables ou à de nouvelles hausses, la seconde ne montre aucun signe de ralentissement.

DÉPENSES MILITAIRES MONDIALES, 2013

Région	Dépenses (mds USD)	Évolution (%)
Afrique	44,9	8,3
Afrique du Nord	18,7	9,6
Afrique subsaharienne	26,2	7,3
Amériques	736	-6,8
Amériques centrale et Caraïbes	9,6	6,0
Amérique du Nord	659	-7,8
Amérique du Sud	67,4	1,6
Asie et Océanie	407	3,6
Asie centrale et du Sud	63,7	1,2
Asie orientale	282	4,7
Océanie	25,9	-3,2
Asie du Sud-Est	35,9	5,0
Europe	410	-0,7
Europe orientale	98,5	5,3
Occidentale et centrale	312	-2,4
Moyen-Orient	150	4,0
Total mondial	1 747	-1,9

Les chiffres des dépenses sont exprimés en USD courants (2013). Tous les changements sont en termes réels.

Dépenses militaires des États-Unis

Les dépenses militaires américaines ont continué de baisser en raison du retrait définitif des forces américaines d'Irak fin 2011 et de l'impact de la Loi sur le contrôle budgétaire de 2011 sur le budget de la défense « de base ». Malgré le blocage budgétaire, maintenu quasiment tout au long de 2013, avec un bref arrêt du gouvernement, à la fin de l'année, un accord du Congrès a finalement permis de passer un budget complet, y compris un budget de la défense pour 2014. Si ce dernier atténue l'impact de la Loi de contrôle



budgétaire, les dépenses militaires américaines totales diminueront néanmoins avec le retrait d'Afghanistan.

Dépenses militaires dans la région Asie-Pacifique

Les dépenses militaires de la Chine ont entraîné une forte hausse des dépenses militaires totales dans la région Asie-Pacifique pour un certain temps. Au cours des dernières années, cette hausse s'est accompagnée d'une montée des tensions dues à des différends territoriaux dans les mers de Chine du Sud et de l'Est. Parallèlement à cela, le « pivot » des États-Unis vers l'Asie a attiré l'attention sur l'importance stratégique de la région, tandis que l'ascension chinoise continue de transformer l'environnement de sécurité. Si les inquiétudes suscitées par cette ascension sont le principal moteur des dépenses militaires pour certains pays avec lesquels la Chine a des différends territoriaux maritimes, les questions maritimes restent un facteur essentiel pour les autres pays qui bénéficient de meilleures relations avec la Chine.

LA DÉCLARATION DES DONNÉES SUR LES DÉPENSES MILITAIRES À L'ONU

Le Rapport des Nations unies sur les dépenses militaires reste une source importante de données officielles sur les dépenses militaires. Toutefois, le taux de conformité des États membres de l'ONU à l'obligation de déclaration annuelle a continué de diminuer en 2013. Le caractère politiquement sensible des dépenses militaires peut en être la raison principale, bien que les budgets militaires de nombreux non-déclarants soient accessibles en ligne au public. De même, le fait que de nombreux pays aient soumis au moins un rapport suggère qu'ils en sont capables, mais n'ont pas la volonté politique de le faire de manière régulière.

Production d'armes et de services à caractère militaire

La baisse des dépenses militaires aux États-Unis et en Europe occidentale s'est reflétée dans une baisse des ventes de matériel militaire des 100 premières firmes productrices d'armements et de services à caractère militaire à travers le monde, à l'exclusion de la Chine, qui avait déjà connu une diminution de 4 % en 2012. Cependant, plusieurs entreprises russes ont enregistré une forte augmentation des ventes d'armes, reflétant le nouveau programme de réarmement majeur poursuivi par la Russie.

De substantielles augmentations ont eu lieu dans les plus grandes entreprises de certains autres pays producteurs « émergents » comme le Brésil, la Corée du Sud et la Turquie. Dans l'ensemble, la tendance de ces dernières années indique une répartition progressive de l'industrie de l'armement : les producteurs traditionnels aux États-Unis et en Europe occidentale représentent une part en lente décroissance du Top 100 des ventes d'armes et la part des nouveaux acteurs est en augmentation. Cependant, les producteurs traditionnels restent largement dominants. ●

LES 10 PLUS GRANDES FIRMES DE PRODUCTION D'ARMES, 2012

Firme (pays)	Ventes (mio USD)	Profits (mio USD)
1 Lockheed Martin	36 000	2 745
2 Boeing	27 610	3 900
3 BAE Systems (RU)	26 850	2 599
4 Raytheon	22 500	1 900
5 General Dynamics	20 940	-332
6 Northrop Grumman	19 400	1 978
7 EADS (trans-Europe)	15 400	1 580
8 United Technologies	13 460	5 200
9 Finmeccanica (Italie)	12 530	-1 010
10 L-3 Communications	10 840	782

Les entreprises sont basées aux États-Unis, sauf indication contraire. Les chiffres des bénéfices concernent toutes les activités de l'entreprise, y compris les ventes non militaires.



5. TRANSFERTS D'ARMES INTERNATIONAUX

Le volume des transferts internationaux des armes lourdes a augmenté de 14 % entre 2004-2008 et 2009-2013. Les cinq plus grands fournisseurs en 2009-2013 – les États-Unis, la Russie, l'Allemagne, la Chine et la France – ont représenté 74 % du volume des exportations. Sauf quelques exceptions dans d'autres régions, les États-Unis et les fournisseurs européens ont dominé le peloton de tête des fournisseurs sur les 20 dernières années. Cependant, la Chine a repris sa place parmi les premiers fournisseurs : en 2009-2013, elle était le quatrième plus grand fournisseur.

Les données du SIPRI sur les transferts d'armes n'indiquent pas leur valeur financière. Cependant, un certain nombre d'États publient également des chiffres sur la valeur financière de leurs exportations d'armes. Sur la base de ces données, le SIPRI estime que la valeur totale du commerce mondial des armes en 2012 était d'au moins 58 milliards de dollars.

Évolution des transferts d'armes, 2013

L'une des conséquences de la crise financière dans les pays producteurs d'armes d'Europe, d'Amérique du Nord et d'ailleurs a été la réduction des budgets militaires. Le

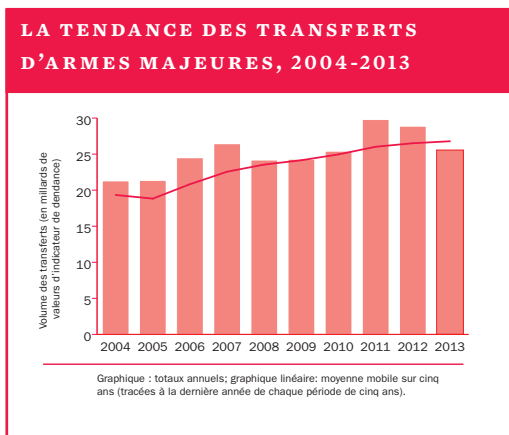
rétrécissement du marché national qui en a résulté a poussé les pays producteurs d'armes à augmenter de manière significative la part des exportations de leurs ventes totales d'armes en cherchant de nouveaux marchés d'exportation. Alors que les gouvernements ont longtemps soutenu les exportations d'armes effectuées par leur industrie nationale, de nombreux grands fournisseurs développent le soutien à la vente à travers la promotion et la facilitation gouvernementale des exportations, ou l'assouplissement des restrictions sur les exportations d'armes.

Une autre conséquence de la réduction des budgets militaires a été la baisse notable des flux d'armes internationaux vers des États d'Europe entre 2004-2008 et 2009-2013. En revanche, les flux vers l'Asie et l'Afrique ont augmenté. Certains États d'Asie et d'Océanie ont été les bénéficiaires de près de la moitié (47 %) de toutes les importations d'armes lourdes en 2009-2013, et les trois principaux bénéficiaires d'armes lourdes étaient tous asiatiques : l'Inde, la Chine et le Pakistan. Ensemble, ils représentaient 32 % de toutes les importations. Deux pays du Moyen-Orient figurent à nouveau parmi les cinq premiers destinataires : les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite.

Transferts de missiles guidés à longue portée

Une tendance notable parmi les principaux bénéficiaires a été l'acquisition de missiles d'attaque terrestre de longue portée à guidage de précision. Ces armes améliorent la capacité d'un État à menacer ou attaquer de petites cibles bien reculées dans le territoire de l'adversaire, tout en diminuant le risque d'exposer au danger son propre personnel militaire ou des plates-formes de haute valeur.

Entre 2004 et 2013, 16 pays ont reçu ou commandé des missiles guidés de plus de 200 km de portée de l'étranger et 8 en ont exporté. La prolifération des missiles guidés de longue portée soulève plusieurs inquiétudes,



LES PRINCIPAUX IMPORTATEURS ET EXPORTATEURS D'ARMES MAJEURES, 2009-2013

Exportateur	Part mondiale (%)	Importateur	Part mondiale (%)
1. États-Unis	29	1. Inde	14
2. Russie	27	2. Chine	5
3. Allemagne	7	3. Pakistan	5
4. Chine	6	4. EAU	4
5. France	5	5. Arabie saoudite	4
6. Royaume-Uni	4	6. États-Unis	4
7. Espagne	3	7. Australie	4
8. Ukraine	3	8. Corée du Sud	4
9. Italie	3	9. Singapour	3
10. Israël	2	10. Algérie	3

notamment la possibilité de perturber l'équilibre des armements classiques et nucléaires régionaux, d'alimenter la course aux armements, de conduire à une escalade militaire, de provoquer des crises interétatiques et d'augmenter la probabilité d'une guerre.

Alors qu'il a été convenu de certains contrôles internationaux sur la prolifération des missiles, les principaux États fournisseurs affichent régulièrement la volonté d'exporter des missiles guidés, y compris dans les régions où règnent des niveaux élevés de tensions interétatiques et dans les pays qui possèdent des armes nucléaires.

La transparence dans les transferts d'armes

Les données officielles et accessibles au public sur les transferts d'armes est importante pour évaluer les exportations d'armes, l'acquisition d'armements et les politiques de défense des États. Cependant, la publication de données sur les ventes et acquisitions d'armes reste une question sensible pour presque tous les États.

Comme en 2012, 2013 a été une année décevante en ce qui concerne la transparence dans les transferts d'armes. Le nombre d'États déclarant leurs importations et exportations d'armes au Registre des Nations unies sur les

armes classiques (UNROCA) a augmenté en 2013, mais est resté faible.

Sur les cinq dernières années de déclaration (2008-2012) plusieurs des 10 plus importants fournisseurs d'armes lourdes n'ont pas soumis de rapport à l'UNROCA chaque année et certains des plus grands importateurs ne l'ont pas fait du tout. La participation de certaines régions a été faible tout au long des dernières années. Seul un État du Moyen-Orient et deux États africains ont notifié leurs données en 2013.

Depuis le début des années 1990, un nombre croissant de gouvernements a publié des rapports nationaux détaillant leurs exportations d'armes. En janvier 2014, 35 États avaient publié au moins un rapport national sur leurs exportations d'armes depuis 1990, dont 32 sur les cinq dernières années (2009-2013) et 23 de manière continue dès la première année de notification. En 2013, aucun État ne l'ayant pas déjà fait auparavant n'a fourni de rapport national sur ses exportations d'armes. Parmi les 10 premiers fournisseurs d'armes lourdes, 3 n'ont jamais publié de rapport national sur leurs exportations d'armes : la Chine, Israël et la Russie. ●



6. FORCES NUCLÉAIRES MONDIALES

Au début de 2014, neuf États (États-Unis, Russie, Royaume-Uni, France, Chine, Inde, Pakistan, Israël et Corée du Nord) possédait environ 4 150 armes nucléaires opérationnelles, dont environ 1 800 sont maintenues en état d'alerte élevée, prêtes à être utilisées à brève échéance. Toutes têtes comptées – opérationnelles, en stockage actif et inactif, intactes en attente de démantèlement et pièces de rechange – ces États possèdent un total d'environ 16 350 armes nucléaires, comparées à 17 270 au début de l'année 2013.

Arsenaux nucléaires

Le nombre total de têtes nucléaires dans le monde diminue, principalement parce que les États-Unis et la Russie continuent à réduire leurs arsenaux nucléaires à la suite de leur Traité de 2010 sur les mesures pour la poursuite de la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (New START) et en raison de réductions unilatérales. Ensemble, la Russie et les États-Unis détiennent plus de 90 % des stocks mondiaux d'armes nucléaires. Toutefois, le rythme des réductions semble ralentir par rapport à il y a une décennie. Parallèlement à cela, les cinq États dotés d'armes nucléaires légalement reconnus tels que définis par le Traité

FORCES NUCLÉAIRES MONDIALES, 2014

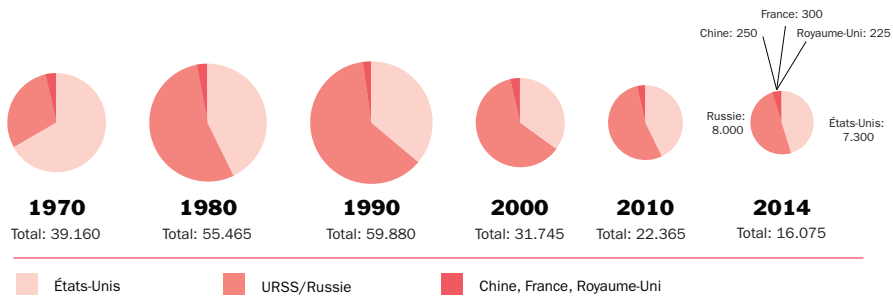
Pays	Têtes déployées	Autres têtes	Total
États-Unis	~2 100	5 200	~7 300
Russie	~1 600	~6 400	~8 000
Royaume-Uni	160	~65	~225
France	~290	~10	~300
Chine	–	~250	~250
Inde	–	90–110	90–110
Pakistan	–	100–120	100–120
Israël	–	~80	~80
Corée du Nord	6–8
Total	~4 150	~12 200	~16 350

Toutes les estimations sont approximatives et valables à dater de janvier 2013.

de non-prolifération de 1968 (TNP) (Chine, France, Russie, Royaume-Uni et États-Unis) soit déployé de nouveaux systèmes de vecteurs d'armes nucléaires soit ont annoncé des programmes en ce sens, et semblent déterminés à conserver indéfiniment leurs arsenaux.

Les arsenaux nucléaires des autres États dotés d'armes nucléaires sont beaucoup plus petits. Toutefois, l'Inde et le Pakistan continuent de développer de nouveaux systèmes capables de transporter des armes nucléaires et développent leurs capacités à produire des matières fissiles à des fins militaires. En attendant, un consensus

LES FORCES NUCLÉAIRES DES 5 ÉTATS NUCLÉAIRES LÉGALEMENT RECONNUS, 1970-2014



émerge au sein de la communauté des experts pour dire que la Corée du Nord a produit un petit nombre d'armes nucléaires, qui ne sont pas des dispositifs explosifs nucléaires rudimentaires. En 2013, la Corée du Nord a procédé à un troisième essai nucléaire et affirmé le rôle central des armes nucléaires dans sa stratégie de sécurité nationale.

Il existe une grande variété d'informations fiables sur l'état des arsenaux et des capacités des États dotés d'armes nucléaires. Les États-Unis ont dévoilé d'importantes informations sur leurs stocks et leurs forces, et la France et le Royaume-Uni ont également fait quelques révélations. La Russie refuse quant à elle de divulguer la liste détaillée de ses forces reprises dans le nouveau traité START (même si elle partage ces informations avec les États-Unis), et le gouvernement américain a cessé de publier des informations détaillées sur les forces nucléaires chinoises et russes.

Les gouvernements indien et pakistanais fournissent des déclarations concernant certains de leurs essais, mais aucune information sur l'état ou la taille de leurs arsenaux. Israël a pour politique de ne pas commenter son supposé arsenal nucléaire, et la Corée du Nord ne fournit aucune information sur ses capacités nucléaires.

Estimation du nombre d'explosions nucléaires, 1945-2013

Le 12 février 2013, la Corée du Nord a procédé à son troisième essai d'explosion nucléaire. La plupart des estimations du rendement varient entre 5 et 16 kilotonnes. Depuis 1945, on compte à ce jour 2 055 explosions nucléaires connues, réalisées par huit États (États-Unis, Union soviétique, Royaume-Uni, France, Chine, Inde, Pakistan et Corée du Nord). Ce total comprend les essais effectués dans le cadre de programmes d'essais d'armes nucléaires, des explosions menées à des fins pacifiques et les deux bombes nucléaires sur Hiroshima et Nagasaki en août 1945.

STOCKS MONDIAUX DE MATIÈRES FISSILES 2013

Les matériaux pouvant supporter une réaction explosive de fission en chaîne sont essentiels pour tous les types d'explosifs nucléaires, des armes à fission de première génération aux armes thermonucléaires avancées. Les matières fissiles les plus courantes sont l'uranium (UHE) et le plutonium hautement enrichis.

Pour leurs armes nucléaires, la Chine, la France, la Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis ont produit tant de l'UHE que du plutonium ; l'Inde, Israël et la Corée du Nord ont produit principalement du plutonium et le Pakistan principalement de l'UHE. Tous les États dotés d'une industrie nucléaire civile ont une certaine capacité de production de matières fissiles.

Le Panel international sur les matières fissiles compile des informations sur les stocks mondiaux de matières fissiles.

	Stocks mondiaux, 2013
Uranium hautement enrichi	-1 285 tonnes*
Plutonium séparé	
Stocks militaires	-224 tonnes
Actions civiles	-268 tonnes

* À l'exclusion de 61 tonnes à mélanger.

Le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui n'est pas encore entré en vigueur, interdirait l'exécution de toute explosion nucléaire. ●



7. CONTRÔLE DES ARMES NUCLÉAIRES ET NON-PROLIFÉRATION

L'Iran et les problèmes de prolifération nucléaire

En 2013, les efforts internationaux visant à résoudre la controverse de longue date sur la portée et la nature du programme nucléaire de l'Iran ont engrangé des progrès encourageants. En novembre, les négociations entre l'Iran et les États du P5+1 (les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies – la Chine, la France, la Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis – plus l'Allemagne) ont conclu un accord intérimaire en guise de première étape vers un accord global à long terme visant à fournir des garanties sur le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

Selon l'accord intérimaire de six mois, l'Iran a accepté une série de mesures pratiques qui restreignent son programme d'enrichissement d'uranium et son projet de réacteur nucléaire à eau lourde en échange d'un allègement limité des sanctions financières et commerciales imposées par les États-Unis et l'Union européenne (UE).

Plus tôt, en novembre, l'Iran et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont signé un accord-cadre de coopération pour augmenter la transparence du programme nucléaire de l'Iran. L'accord comprenait une série d'engagements initiaux de la part de l'Iran visant à donner à l'AIEA des informations supplémentaires sur ses sites et installations nucléaires et un plus grand accès à ceux-ci.

L'accord sur les mesures de confiance et de transparence a été considéré comme ouvrant la voie à l'AIEA pour poursuivre son enquête sur les allégations selon lesquelles l'Iran aurait mené des activités nucléaires à caractère potentiellement militaire, en violation de ses engagements en vertu du Traité de non-prolifération (TNP) de 1968.

Les timides percées obtenues dans les deux ensembles – distincts mais étroitement liés – de négociations n'ont pas résolu les différences fondamentales sur la nature des droits de l'Iran à l'énergie nucléaire en vertu du TNP ou sur l'avenir de ses activités sensibles liées au cycle du combustible nucléaire. Elles contribuent bien à atténuer les craintes que certains États – en particulier Israël – privilégient des mesures extra-judiciaires, ou encore le recours à l'usage préventif de la force militaire face aux suspicions de programme nucléaire militaire iranien. Les accords ont également amélioré la crédibilité des approches juridiques internationales, y compris des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies pour traiter de cas suspects ou avérés d'États violant d'importantes obligations et normes conventionnelles prévues par le traité de contrôle des armements.

Le programme nucléaire de la Corée du Nord

En 2013, les tensions créées par le programme d'armement nucléaire de la Corée du Nord ont connu une forte escalade avant de s'estomper progressivement. En février, ce pays a effectué un troisième essai nucléaire par lequel il prétendait avoir certifié un modèle d'ogive nucléaire plus léger et plus compact. Son rejet de la condamnation de l'essai par le Conseil de sécurité des Nations unies a été suivi d'une série de provocations qui ont soulevé le spectre d'un conflit militaire avec les États-Unis et la Corée du Sud. Dans le courant de l'année, les dirigeants de la Corée du Nord ont réaffirmé leur intention de conserver des armes nucléaires pour une durée indéterminée, comme élément central de sa politique privilégiant les intérêts militaires et ont énoncé une stratégie à long terme pour renforcer les forces nucléaires du pays. L'année s'achève sur une note peu optimiste quant aux perspectives de reprise des pourparlers à six – à l'arrêt – visant à inciter la Corée du Nord à renoncer à son arsenal nucléaire en échange d'une aide internationale.



La coopération russo-américaine sur la réduction des risques nucléaires

La Russie et les États-Unis ont convenu d'un accord bilatéral pour remplacer le cadre juridique existant pour la mise en œuvre des activités d'assistance à la sécurité et au désarmement nucléaires en Russie dans le cadre du programme historique de réduction concertée des menaces (CTR). Le programme CTR, financé par les États-Unis et lancé en 1992, a continué en Russie avec une gamme étendue d'activités visant à démanteler les forces nucléaires stratégiques, détruire les armes chimiques de l'ère soviétique, et assurer la sûreté et la sécurité de conservation des matières nucléaires. En diminuant, voire en supprimant, les principales activités du programme CTR en Russie, le nouvel accord a reflété l'évolution des relations russo-américaines dans le sens d'un partenariat plus équitable.

Initiatives et traités multilatéraux en matière de contrôle des armements nucléaires et de non-prolifération

2013 a été une année de frustration internationale croissante due à l'absence de progrès réalisés dans l'avancement du programme multilatéral de désarmement nucléaire. Cet agenda comporte encore de nombreux points en suspens, en particulier l'ouverture de négociations sur un traité d'arrêt de la production des matières fissiles (FMCT) – longtemps gelé – et la mise en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de 1996 (TICE). Les efforts visant à promouvoir un dialogue alternatif international sur le désarmement nucléaire, au cœur duquel figure l'impact humanitaire des armes nucléaires, ont pris de l'ampleur au cours de l'année.

Le gouvernement norvégien a accueilli une grande conférence internationale sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, axée sur les conséquences mondiales à long terme de toute

explosion nucléaire, accidentelle ou délibérée, dans de nombreux domaines, notamment la santé publique, le développement économique, la sécurité alimentaire et les questions environnementales. En outre, en 2013, l'Assemblée générale des Nations unies a convoqué pour la première fois un nouveau Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) pour élaborer des propositions destinées à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

Le statut d'un projet de conférence internationale sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive (ADM) au Moyen-Orient est resté source de controverse en 2013. La décision de tenir la conférence avait été prise lors de la Conférence d'examen du TNP en 2010, conformément à la résolution sur le Moyen-Orient adoptée lors de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995. L'impasse persistante en 2013 sur la fixation d'une date pour l'événement a conduit l'Égypte à organiser une manifestation symbolique en sortant de la réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015. ●



8. MATIÈRES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES : RÉDUIRE LES MENACES À LA SÉCURITÉ

En 2013, les États ont continué à élaborer des stratégies pour prévenir et remédier aux effets de la mauvaise utilisation possible de matériaux chimiques et biologiques toxiques. Certaines de ces activités sont menées dans le contexte de la santé humaine et environnementale ; d'autres, dans les domaines de la sécurité et de la défense. Les principaux instruments juridiques contre la guerre chimique et biologique (ACB) sont la Convention de 1993 sur les armes chimiques (CAC) et la Convention sur les armes biologiques et à toxines de 1972 (CABT). Ils informent l'examen des menaces et des réponses liées aux CAC, la compréhension des programmes antérieurs, les allégations sur l'utilisation d'armes biologiques ou chimiques, la nature d'éventuels programmes de « standby », et les efforts pour veiller à ce que la science et la technologie ne soient pas détournées à des fins hostiles ou comme méthode de guerre.

Syrie

Les développements les plus significatifs concernant les menaces à la sécurité dues aux matières chimiques ou biologiques en 2013 ont concerné la Syrie. Après que le gouvernement syrien ait admis en 2012 posséder des armes chimiques, en 2013, une série d'allégations de plus en plus graves, des menaces d'intervention militaire et une tentative d'enquête internationale ont finalement amené une équipe d'inspection internationale, travaillant sous les auspices du Secrétaire Général des Nations unies, à se rendre en Syrie. Son rapport, qui a confirmé l'utilisation d'armes chimiques dans la guerre civile, sans préciser par quelle partie, a conduit la Syrie à devenir partie à la CAC.

En cette qualité, la Syrie a fait une déclaration formelle sur ses stocks d'armes chimiques et est parvenue à un accord sur leur retrait de son

territoire et leur destruction. Un effort de vérification, évolutif et à plusieurs facettes, a été consenti sous un accord de coopération impliquant le Bureau des Nations unies pour les affaires de désarmement (UNODA), l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres organismes, y compris des laboratoires nationaux. Toutefois, le gouvernement syrien a continué à nier l'utilisation d'armes chimiques et n'a mentionné dans sa déclaration initiale aucune arme des deux types identifiés par les inspecteurs internationaux comme ayant servi à Ghouta le 21 août.

Contrôle des armes chimiques et désarmement

La Troisième Conférence d'examen de la CAC et la 18e Conférence des États parties ont bénéficié d'une considérable attention internationale, en partie en raison de l'intérêt suscité par l'aggravation continue du conflit syrien et de la décision des États-Unis de ne pas attaquer la Syrie pour son utilisation d'armes chimiques en échange d'un désarmement vérifié de celles-ci.

L'administration américaine avait indiqué à plusieurs reprises au cours des mois précédents que l'utilisation d'armes chimiques dans le conflit constituerait une « ligne rouge » et aurait de « graves conséquences », ce qui a été largement compris comme une menace d'utilisation de la force militaire.

DESTRUCTION D'ARMES CHIMIQUES

Au 31 décembre 2013 :

- L'Irak, la Libye, la Syrie, la Russie et les États-Unis n'avaient pas encore achevé la destruction de leurs stocks d'armes chimiques ;
- 58 528 tonnes (81 %) des armes chimiques de la catégorie 1 ont été détruites ;
- 14 États avaient déclaré 96 anciennes installations de production chimique ;
- 43 de ces installations avaient été détruites et 22 converties à des fins pacifiques.



ARMES CHIMIQUES ANCIENNES ET ABANDONNÉES

Au 31 décembre 2013 :

- 4 pays avaient déclaré la présence d'armes chimiques abandonnées (ACA) sur leur territoire ;
- 15 pays ont déclaré avoir possédé des anciennes armes chimiques (AAC) depuis l'entrée en vigueur de la CAC ;
- des inspections d'AAC ont été menées en 2013 en Belgique, au Canada, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni ;
- Environ 75 % des 50 000 ACA récupérées en Chine avaient été détruits.

jusqu'à ce qu'une antitoxine efficace soit mise au point, en raison des risques graves de la toxine pour la santé publique. La menace posée par la disponibilité au public d'une telle séquence nucléotidique a été illustrée par l'annonce d'un projet visant à développer l'équivalent biologique des imprimantes trois dimensions (3D), qui pourraient à l'avenir être utilisées pour séquencer les micro-organismes pathogènes. ●

En 2013, l'OIAC a remporté le prix Nobel de la paix « pour ses efforts intensifs d'élimination des armes chimiques ».

Contrôle des armes biologiques et désarmement

Les États parties à la CABT se sont réunis deux fois en 2013 dans la deuxième d'une série de quatre réunions intersessions d'experts et parties qui avaient été convenue par la 7e Conférence d'examen de 2011. Les réunions ont porté sur les développements de la science et de la technologie et sur les mesures de confiance – en particulier sur l'opportunité et la manière d'établir la conformité des États parties à la Convention.

Surveillance de la recherche à double usage dans les sciences du vivant

L'évolution de la recherche à double usage dans les sciences du vivant – à savoir, la recherche scientifique ayant des applications militaires potentielles – a notamment signifié la fin du programme de longue durée russo-américain de réduction concertée de la menace (CTR), qui a récemment privilégié la réduction de la menace biologique.

Les chercheurs qui ont découvert une nouvelle neurotoxine botulique ont choisi de ne pas soumettre les données relatives à la séquence à un dépôt public de séquences nucléotidiques

9. CONTRÔLE DES ARMES CLASSIQUES

Le contrôle des armes a été continuellement adapté en réponse aux évolutions de l'environnement de sécurité, notamment la nécessité de réglementer et limiter le comportement des acteurs non étatiques, et l'émergence de nouvelles technologies. Le champ d'application des mesures de restriction juridiques s'étend désormais bien au-delà de ce qui serait traditionnellement défini comme des armes. Les différents cadres de restriction qui ont été créés ou qui sont en cours de discussion, ne sont pas limités aux traités et conventions. Politiquement contraignantes, les Mesures de confiance (MDC) visant à promouvoir l'utilisation responsable des technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'un code éthique commun pour guider la réflexion sur une éventuelle utilisation abusive des technologies nouvelles et émergentes dans les domaines de l'intelligence artificielle et de la robotique, sont des innovations supplémentaires.

En septembre 2013, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la Résolution 2117, son tout premier texte consacré exclusivement à la question des armes légères et de petit calibre. Dans sa présentation de la résolution, le Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki-moon, a souligné l'impact humanitaire des armes légères, un thème qui a été repris dans les interventions de nombreux États et organisations internationales ayant participé au débat.

Contrôle des armements à des fins humanitaires

Comment réguler les différents types d'armes afin de veiller à ce que le respect du droit international humanitaire devienne un aspect important du contrôle des armements? Tout d'abord, la participation aux traités existants pouvant être considérés comme des accords de maîtrise des armements à des fins humanitaires

est loin d'être universelle. En outre, les États parties à ces accords ont encore beaucoup à faire pour les mettre en œuvre.

Plusieurs États parties à la Convention de 1997 sur l'Interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (APM ou Convention d'Ottawa) sont encore en situation de non-conformité. D'autres ont demandé des prolongations de leurs délais de mise en conformité.

En 2013, la participation à la Convention de 2008 sur les armes à sous-munitions (CCM) a continué de se développer : cinq pays ont adhéré à la convention et sept autres se sont engagés à adhérer dès que les mesures nationales de mise en œuvre seraient en place.

La réduction de la menace constituée par des engins explosifs improvisés (EEI) est un formidable défi, auquel il est difficile d'appliquer les approches traditionnelles de contrôle des armes. Cependant, l'utilisation indiscriminée d'EEI a des conséquences humanitaires graves. Les États ont poursuivi leurs discussions sur la manière d'empêcher les acteurs non étatiques d'avoir accès aux principaux matériels et éléments nécessaires à la construction de ces explosifs.

La gouvernance des armes autonomes

Les États ont abordé la question de savoir comment réglementer les technologies nouvelles et émergentes afin qu'elles ne deviennent pas un risque inacceptable pour les principes du droit humanitaire ou des droits de l'homme.

Réglementer ou non les armes entièrement autonomes et comment : la question a été abordée dans le cadre de la Convention de 1980 sur certaines armes classiques (CCAC) et du Conseil des droits de l'homme de l'Assemblée générale des Nations unies. À la fin de 2013, les États participant à la CCAC ont convenus qu'une discussion plus ciblée sur les questions liées aux armes entièrement autonomes ferait



officiellement partie de leur programme de travail à partir de 2014.

Mesures de renforcement de la confiance concernant les technologies de l'information et de la communication

En décembre 2013, les États membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont convenu d'élaborer un ensemble de mesures de confiance pour réduire le risque qu'une activité suspecte dans le cyberspace puisse être interprétée comme un acte hostile. La décision de l'OSCE d'appliquer les mesures de confiance aux technologies de l'information et de la communication est le premier accord de ce type au monde. L'objectif ultime des États membres de l'OSCE est de contribuer à une meilleure compréhension et un accord international sur les principes d'un comportement étatique responsable au sein du cyberspace, et de renforcer la primauté du droit international. En parallèle, de nombreux États participants de l'OSCE continuent de développer leurs capacités nationales à mener des opérations dans le cyberspace.

Débats et discussions au niveau européen sur le contrôle des armes classiques

L'Europe a exprimé ses inquiétudes quant à savoir si les accords de contrôle des armements classiques conclus dans les années 1990, couplés aux mesures de confiance et de sécurité politiquement contraignantes, jouaient encore leur rôle principal, à savoir assurer une prévisibilité dans le comportement militaire et promouvoir la confiance dans le fait que les forces armées ne servent qu'à des fins légitimes de défense.

Au cours de 2013, les membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), ainsi que la Russie et d'autres États européens ont identifié un risque que les exercices militaires effectués à proximité des frontières communes entre les alliés de l'OTAN,

la Russie et la Biélorussie puissent poser de nouvelles questions quant aux tendances actuelles en matière de planification militaire. La tendance qui se dégage des exercices militaires ne peut plus être compatible avec l'objectif commun de rendre l'Europe plus sûre et plus pacifique. ●



10. DOUBLE USAGE ET CONTRÔLE DU COMMERCE DES ARMES

En 2013, des progrès considérables ont été accomplis dans les efforts mondiaux visant à renforcer le contrôle du commerce des armes classiques, l'Assemblée générale des Nations unies ayant adopté en juillet le texte du Traité sur le commerce des armes (TCA) après six ans de négociations. Les efforts multilatéraux dans le domaine de contrôle du commerce du double usage n'ont pas connu les mêmes évolutions marquantes, plutôt un développement progressif sur ces dernières années.

Le Traité sur le commerce des armes

La conférence finale sur le TCA de mars 2013 s'est terminée par une opposition au consensus de l'Iran, de la Corée du Nord et de la Syrie. Le texte provisoire du Traité a ensuite été soumis au vote à l'Assemblée générale des Nations unies en juin 2013, 155 votes pour, 3 contre (Iran, Corée du Nord et la Syrie) et 22 abstentions. L'approbation du texte a été le fruit des efforts mondiaux pour parvenir à un consensus sur un traité international visant à établir des « normes internationales communes les plus strictes possibles pour le transfert d'armes classiques ». Le TCA entrera en vigueur après la ratification de 50 pays. Au 31 décembre 2013, un total de 115 États, y compris les États-Unis, l'avait signé, dont 9 l'avaient ratifié.

Le TCA est le premier accord d'un traité international portant sur le courtage, le transit et l'exportation d'armes classiques. Les articles du traité s'appliquent également aux pièces, composants et munitions. Le TCA prévoit l'échange d'informations sur les différents aspects du traité, bien que la portée et les mécanismes précis soient encore à définir. Le Traité prévoit également une obligation de faire rapport sur les systèmes de mise en œuvre nationaux ainsi que sur les transferts de sept catégories d'armes classiques majeures établies

EMBARGOS MULTILATÉRAUX SUR LES ARMES EN VIGUEUR EN 2013

Nations unies (14 embargos)

- Al-Qaïda et individus/entités associés
- République centrafricaine • République démocratique du Congo (FNG) • Corée du Nord
- Côte d'Ivoire • Érythrée • Iran • Irak (FNG)
- Liban (FNG) • Libéria (FNG) • Libye (FNG)
- Somalie • Soudan (Darfour) • Taliban

Union européenne (21 embargos)

- Applications d'embargos de l'ONU (10):
- Al-Qaïda, Taliban et individus/entités associés
 - République centrafricaine
 - République démocratique du Congo (FNG)
 - Côte d'Ivoire
 - Érythrée
 - Irak (FNG)
 - Liban (FNG)
 - Libéria (FNG)
 - Libye (FNG)
 - Somalie (FNG)

- Adaptations d'embargos de l'ONU (3):
- Corée du Nord
 - Iran
 - Soudan

- Embargos sans contrepartie de l'ONU (8):
- Belarus
 - Chine
 - Égypte
 - Guinée
 - Myanmar
 - Soudan du Sud
 - Syrie
 - Zimbabwe

Ligue arabe (1 embargo)

- Syrie

FNG = forces non gouvernementales.

par le Registre des armes classiques (UNROCA), ainsi que sur les transferts d'armes légères et de petit calibre (ALPC). La déclaration obligatoire des importations et exportations d'armes légères distingue le TCA de l'UNROCA. Toutefois, la portée du TCA est plus étroite que la Liste des munitions de l'Arrangement de Wassenaar et ne comprend pas les biens à double usage qui peuvent avoir des applications dans les armes classiques.

Les défenseurs du TCA ont tenté de renforcer des principes et des normes qui existent déjà dans certains instruments de contrôle du commerce des armes classiques aux niveaux régional et national. La mention spécifique du critère de la violence fondée sur le sexe va au-delà de la plupart des accords nationaux et régionaux, dont la Position commune de l'UE sur les



exportations d'armes, où ce critère est toutefois implicite. L'accord de compromis sur le TCA visait à concilier le large éventail des positions des États membres de l'ONU en ce qui concerne la relation entre les prérogatives de la sécurité de l'État et des considérations de sécurité humaine, y compris les obligations en vertu du droit international humanitaire et des droits de l'homme, ainsi que les intérêts des exportateurs et importateurs. Ceci s'est traduit par un langage qui laisse une marge d'interprétation aux États qui les transposent dans leurs législations, politiques et pratiques.

Embargos multilatéraux sur les armes

Dans le domaine des embargos sur les armes, les résultats ont été mitigés en raison de l'impossibilité de convenir d'un embargo de l'ONU contre la Syrie, due principalement aux divisions entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies.

L'embargo de la Ligue arabe contre la Syrie est resté en vigueur, tandis qu'en juin 2013, l'UE a autorisé la levée de son embargo de 2011, à défaut d'un accord entre les États membres sur l'opportunité d'étendre ou d'adapter l'embargo, et en particulier sur l'opportunité ou non d'autoriser des livraisons d'armes à l'opposition. En avril, l'UE avait accepté d'autoriser la fourniture de certains équipements non létaux aux forces de l'opposition syrienne, mais la fourniture d'équipements et de logiciels destinés à la surveillance des communications par le gouvernement syrien est demeurée interdite.

En août, les États membres de l'UE ont suspendu leurs exportations vers l'Égypte de tout équipement susceptible de servir à la répression interne, même si cela n'a pas été formalisé dans un embargo juridiquement contraignant.

En 2013, le Conseil de sécurité de l'ONU a imposé un nouvel embargo sur les armes à la République centrafricaine. Comme les années précédentes, les panels de l'ONU chargés de la

surveillance des violations des embargos onusiens sur les armes ont signalé des violations.

Les régimes de contrôle des exportations

En 2013, quatre régimes informels, non contraignants sur le plan juridique – le Groupe d'Australie, le Régime de contrôle de la technologie des missiles (RCTM), le Groupe des fournisseurs nucléaires (GFN) et l'Arrangement de Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armes classiques et de biens et technologies à double usage – ont continué de travailler sur les décisions consensuelles pour renforcer les contrôles commerciaux stratégiques. Ces régimes multilatéraux ont régulièrement mis à jour les listes des produits soumis au contrôle, mais n'ont pas déterminé de nouvelles lignes directrices ou principes guidant les activités liées à l'exportation comme le courtage, le transit et le transbordement.

Le Mexique a rejoint le Groupe d'Australie en 2013, après avoir déjà été admis par le GFN et l'Arrangement de Wassenaar en 2012. D'autres demandes d'adhésion sont en cours. L'intérêt de l'Inde à se joindre aux régimes continue à faire l'objet d'importantes discussions, sans résultats.

La pertinence et l'importance du Groupe d'Australie, qui traite des articles ayant des applications dans les armes biologiques et chimiques, ont été mises en évidence par l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. L'approvisionnement continu de réacteurs nucléaires chinois par le Pakistan ont fait l'objet de controverses au sein comme en dehors du GFN. ●

ANNEXES

Traité sur le contrôle des armements et le désarmement en vigueur au 1er janvier 2014

- 1925 Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques (Protocole de Genève)
- 1948 Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide
- 1949 Convention de Genève (IV) relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre
- 1959 Traité sur l'Antarctique
- 1963 Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires)
- 1967 Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes
- 1967 Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes
- 1968 Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (Traité de non-prolifération, TNP)
- 1971 Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol
- 1972 Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (CABT)
- 1974 Traité relatif à la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires (TTBT)
- 1976 Traité relatif aux explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques
- 1977 Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles (Convention ENMOD)
- 1980 Convention sur la protection physique du matériel nucléaire
- 1981 Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Convention sur certaines armes classiques, CCAC, ou « Convention sur les armes inhumaines »)
- 1985 Traité de Rarotonga sur la zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud
- 1987 Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée
- 1990 Traité sur les forces armées Conventionnelles en Europe (FCE)
- 1992 Traité sur le régime « Ciel ouvert »
- 1993 Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction (CAC)
- 1995 Traité de Bangkok créant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-est
- 1996 Traité de Pelindaba créant une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique
- 1996 Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional (Accord de Florence)
- 1997 Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes
- 1997 Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction



CHRONOLOGIE SÉLECTIVE DE L'ANNÉE

2013

- 11 jan. La France lance l'opération Serval pour soutenir les forces armées du Mali
- 12 fév. la Corée du Nord procède à un essai nucléaire souterrain
- 24 mars Les rebelles Séléka s'emparent du pouvoir en République centrafricaine
- 2 avril L'Assemblée générale de l'ONU adopte le Traité sur le commerce des armes
- 2 mai Le Conseil de sécurité des Nations unies établit la Mission d'assistance en Somalie
- 6 juin L'existence de Prism, un programme secret de surveillance des États-Unis, est révélée par Edward Snowden
- 18 juin Les forces gouvernementales afghanes assument pleinement le rôle de la sécurité dans le pays
- 3 juillet L'armée égyptienne écarte le président Mohamed Morsi
- 21 août Des rapports indiquent qu'une attaque à l'arme chimique a eu lieu à Ghouta, en Syrie
- 12 sep. La Syrie accepte de rejoindre la Convention sur les armes chimiques de 1993
- 31 oct. Un projet de loi d'amnistie du gouvernement suscite de grandes manifestations contre le gouvernement thaïlandais
- 24 nov. L'Iran accepte de limiter ses activités nucléaires pour une période de 6 mois
- 17 déc. Le Japon annonce son intention d'augmenter ses dépenses militaires

2011 Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité

Traités non encore en vigueur au 1er janvier 2014

- 1996 Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN)
- 1999 Accord sur l'adaptation du Traité de 1990 sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE)
- 2010 Convention de l'Afrique centrale sur le contrôle des armes légères et de petit calibre, leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa)
- 2013 Traité sur le commerce des armes (TCA)

Organes de coopération en matière de sécurité

Parmi les évolutions en 2013, on notera l'adhésion du Mexique au Groupe d'Australie, l'obtention par la Croatie du statut d'État membre de l'Union européenne et l'adhésion de la Serbie au Groupe des fournisseurs nucléaires. ●

- 1999 Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques
- 2006 Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre (ALPC), leurs munitions et autres matériels connexes
- 2006 Traité de Semipalatinsk créant des zones dénucléarisées en Asie centrale
- 2008 Convention sur les armes à sous-munitions
- 2010 Nouveau Traité START ou traité de Prague sur les nouvelles mesures de réduction et de limitation des armes stratégiques offensives



COMMENT COMMANDER LE SIPRI YEARBOOK 2014

SIPRI Yearbook 2014: Armaments, Disarmament and International Security

Publié sur papier et en ligne par Oxford University Press

ISBN 978-0-19-967843-3, hardback, xxii+574 pp., £100/\$185

Pour de plus amples informations : www.sipriyearbook.org

OXFORD
UNIVERSITY PRESS

TRADUCTIONS

Le SIPRI Yearbook 2014 sera traduit en

- arabe par le Centre for Arab Unity Studies (CAUS), Beyrouth
www.caus.org.lb
- chinois, par le China Arms Control and Disarmament Association (CACDA), Pékin
www.cacda.org.cn
- russe par l'Institute of World Economy and International Relations (IMEMO), Moscou
www.imemo.ru
- ukrainien par le Razumkov Centre (Ukrainian Centre for Economic and Political Studies, UCEPS), Kiev
www.razumkov.org.ua

Ces traductions sont financées par le département fédéral suisse de la Défense, de la Protection civile et du Sport. Veuillez contacter ces organisations pour plus de détails.



STOCKHOLM INTERNATIONAL PEACE RESEARCH INSTITUTE

Signalistgatan 9
SE-169 70 Solna, Sweden
Telephone: +46 8 655 97 00
Fax: +46 8 655 97 33
Email: sipri@sipri.org
Internet: www.sipri.org



GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SECURITE (GRIP)

Créé à Bruxelles en 1979, le GRIP est un centre indépendant de recherche sur la prévention, la gestion et la résolution des conflits, notamment en Afrique subsaharienne. Expert dans le domaine de la lutte contre la prolifération des armes légères et le contrôle des transferts d'armements, il étudie aussi la politique de défense de l'Union européenne, la production d'armements, les doctrines et les programmes militaires ainsi que l'évolution des institutions internationales (ONU, OSCE, OTAN).

LES RAPPORTS DU GRIP 2014

- 1/14 L'Iran et la question syrienne – Des « printemps arabes » à Genève II
Mohammad-Reza Djalili et Thierry Kellner, 32 p., 6 €
- 2/14 Le programme nucléaire iranien : Rétrospective sur les accords conclus
avec l'AIEA et le « P5+1 », Bérangère Rouppert, 36 p., 6 €
- 3/14 Dépenses militaires, production et transferts d'armes – Compendium 2014
Sophie Durut et Luc Mampaey, 52 p., 8 €
- 4/14 Répertoire des entreprises du secteur de l'armement en Belgique
Louis Discors et Luc Mampaey, 48 p., 7 €
- 5/14 Initiatives de l'UE pour le contrôle des armes légères: vers une meilleure coordination
Cédric Poitevin, 40 p., 7 €
- 6/14 Le traçage des armes sur les lieux de conflits – Leçons et perspectives
Claudio Gramizzi, 24 p., 6 €

Toutes les publications du GRIP : www.grip.org



Chaussée de Louvain, 467

B-1030 Bruxelles

T.: +32.2.241.84.20

F: +32.2.245.19.33

admi@grip.org

www.grip.org



SIPRI YEARBOOK 2014

Armaments, Disarmament and International Security

Le SIPRI Yearbook est un recueil de données et d'analyses portant sur :

- la sécurité et les conflits
- les dépenses militaires et l'armement
- la non-prolifération, le contrôle des armements et le désarmement

Ce fascicule est un résumé de la 45^e édition du SIPRI Yearbook, qui traite des évolutions en 2013 dans les domaines suivants:

- *Conflits armés*, avec des études sur les accords de médiation et de paix et rôle du Conseil de sécurité des Nations unies dans les conflits armés étatiques
- *Opérations de paix et gestion des conflits*, comprenant une analyse des opérations de paix en Afrique
- *Dépenses militaires et production d'armements*, avec un compte-rendu de débats budgétaires aux États-Unis et un article sur les dépenses militaires et la sécurité régionale en Asie-Pacifique
- *Transferts d'armes internationaux*, avec une étude sur les transferts de missiles guidés à longue portée et une évaluation des efforts de transparence
- *Forces nucléaires mondiales*, avec une description de l'explosion nucléaire en Corée du Nord
- *Contrôle des armes nucléaires et non-prolifération*, décrivant les développements liés à l'Iran et à la Corée du Nord et le Programme russo-américain de réduction concertée de la menace
- *Réduire les menaces de sécurité constituées par les matières chimiques et biologiques*, décrivant la réponse internationale face à l'utilisation d'armes chimiques en Syrie et les évolutions de la recherche à double usage dans les sciences du vivant
- *Contrôle des armes classiques et renforcement de la confiance militaire*, avec des études sur la gouvernance des armes autonomes, la cybersécurité et les débats européens sur le contrôle des armes classiques
- *Double usage et contrôles du commerce des armes*, avec un article sur l'adoption du Traité sur le commerce des armes et sur l'évolution des embargos multilatéraux sur les armes et des régimes de contrôle des exportations

Il contient également une série d'essais sur les aspects du conflit en Syrie et d'importantes annexes détaillant les conventions sur le contrôle des armements et le désarmement, les organismes de coopération internationale en matière de sécurité et les principaux événements ayant jalonné l'année 2013.